

## Projet Pédagogique d'établissement

Le champ d'action du projet pédagogique et des quatre projets de niveau qui le composent se situe à l'articulation du projet personnel de l'élève et du projet éducatif du Centre Scolaire Saint-Marc.

Ce projet s'enracine dans les acquis des orientations pédagogiques investies à Saint-Louis, en particulier :

- ❖ une pédagogie différenciée qui permet d'adapter la didactique et les structures à l'hétérogénéité des élèves.
- ❖ la pertinence du regroupement des élèves par inscription avec choix des professeurs et des itinéraires d'apprentissages.
- ❖ le privilège accordé à l'approche constructiviste de l'apprentissage.

La dynamique du projet est fondée sur :

- ❖ l'implication de tous les partenaires du projet (enseignants, éducateurs, parents, élèves, personnels, direction) dans la définition et la réalisation des objectifs éducatifs et pédagogiques.
- ❖ la participation de chaque enseignant au travail d'équipe qu'il soit disciplinaire ou transdisciplinaire.
- ❖ notre capacité à faire de Saint-Louis un espace efficace d'innovation pédagogique (recherche, formation, expérimentation ...).

Fondamentalement, notre visée éducative est centrée sur le développement autonome de l'élève : il s'agit de permettre au jeune, à travers ses relations à lui-même, aux autres et au monde, de devenir l'acteur heureux et efficace de sa vie scolaire aussi bien que de sa vie sociale et spirituelle.

Nous favoriserons donc dans nos pratiques les situations éducatives et pédagogiques qui donnent à l'élève l'initiative afin qu'il mette lui-même en œuvre les moyens qui lui permettent d'atteindre les buts préalablement explicités et d'évaluer son parcours en toute vérité, dans le cadre de l'accompagnement dont il bénéficie.

Quant aux objectifs opérationnels qui, en référence à ces finalités mettent en cohérence, pour chaque niveau de travail des équipes dans les domaines disciplinaires, interdisciplinaires, transdisciplinaires et supra disciplinaires, il appartient au responsable de niveau d'en assurer en, collaboration avec les équipes enseignantes et le conseil de direction, l'organisation annuelle.

Le conseil de niveau (élèves, parents, enseignants, responsable de niveau, direction) procédera aux évaluations qui nous permettent de progresser au cours de l'année et d'une année sur l'autre au regard de ces objectifs et de nos finalités éducatives.

Il appartient à la Direction du Collège et à son conseil de gérer l'affectation des ressources humaines, organisationnelles, matérielles, financières de manière à optimiser les moyens mis à la disposition du projet.